

LA BRUCELLOSE BOVINE EN FRANCE BILAN DE L'ANNEE 1988

Monique ELOTT^[1]

RESUME : A partir des données techniques départementales collectées par les Directeurs des Services Vétérinaires, l'auteur dresse le bilan de l'année 1988 en matière de prophylaxie de la brucellose bovine.

Même si la situation demeure fragile dans certains départements, des progrès sensibles sont enregistrés au plan national, assurant ainsi à l'élevage français un maintien de ses débouchés à l'exportation et au sein du futur grand marché intérieur européen.

Une synthèse chiffrée des indicateurs techniques est donnée en annexe du présent article.

SUMMARY : From the technical data recorded by the departmental veterinary Service officers, the authors gave the status of bovine brucellosis for 1988.

Even if some local situations are still a little weak, at the national level, the overall situation did improve. This gave to the French cattle industry the opportunity to maintain its level of trade for exportation, including within the 1993 European Market perspective.

A synthesis of data from technical indicators was added to this paper.

*
* *

La prophylaxie collective de la brucellose bovine est obligatoire sur l'ensemble du territoire français depuis 1975. Afin d'en apprécier les résultats et d'adapter les principes réglementaires à la situation sanitaire observée, les Directeurs des Services Vétérinaires départementaux sont chargés de relever l'ensemble des données techniques et financières relatives aux opérations entreprises. Celles-ci sont transmises à l'Administration centrale du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt sous forme de bulletins sanitaires de quinzaine et du rapport annuel d'activités.

Le présent article a pour objet de présenter la synthèse des renseignements départementaux collectés durant l'année 1988 en matière de brucellose bovine et d'en tirer les principaux enseignements.

[1] M.A. - D.G.A.L. - 175 rue du Chevaleret - 75646 PARIS Cedex

Il ressort de cet état de fait que :

- Dans les départements très faiblement infectés, les foyers sont de plus en plus souvent assainis par l'abattage de la totalité du cheptel.
- Dans les autres départements, il est impératif de maintenir les mesures de séquestration et une pression de contrôles sérologiques importante, même si la situation globale s'améliore.

B - LA BRUCELLOSE BOVINE NON REPUTEE CONTAGIEUSE

I. LE DEPISTAGE

En mars 1988, un nouvel arrêté relatif aux mesures techniques relatives à la recherche de la brucellose bovine en vue des opérations de réhabilitation entérine l'abandon de la séro-agglutination de Wright (S.A.W.), au profit de l'épreuve à l'antigène tamponné (E.A.T.) et de la fixation du complément (F.C.) pour les contrôles effectués lors de transactions commerciales.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt ayant annoncé son intention d'appliquer prochainement cette mesure aux opérations de prophylaxie, la S.A.W. a été davantage délaissée, l'E.A.T. s'affirmant comme épreuve de référence (tableau I).

Tableau I : Laboratoires-Diagnostics établis
(en nombre d'épreuves)

	S.A.W.	E.A.T.	F.C.	Anti-globulines	Ring-Test (D.S.V.)	Ring-Test (Laboratoire interprof. laitier)
1987	950.919	9.739.346	864.355	796	485.683	1.975.702
1988	572.544	9.161.295	696.727	956	363.457	1.788.283

La diminution du nombre d'analyses doit être reliée à la réduction des effectifs bovins.

II. LES MESURES D'ABATTAGE

Les mesures d'abattage ont porté en 1988 sur un total de 28.275 bovins répartis dans 3.564 cheptels (tableau II).

La proportion d'animaux contaminés à sérologie négative et éliminés au titre de la brucellose bovine est stable par rapport à l'année précédente : 43,43 % en 1988 - 44,24 % en 1987. Ceci traduit le maintien des efforts consentis et notamment une pratique des abattages totaux qui se développe.

Ainsi, 10,46 % des cheptels concernés par des opérations d'assainissement ont-ils été éliminés dans leur totalité.

Tableau II : Eliminations effectuées en 1988.

	Nombre de cheptels bovins concernés	Nombre d'animaux éliminés dans ces cheptels		
		Animaux infectés	Animaux contaminés	Total
Abattages partiels	3 191	11.319		11.319
Abattages totaux	373	4.674	12.282	16.956
TOTAL	3 564	15.993	12.282	28.275

Il faut cependant noter, pour l'année 1988, une forte diminution du nombre d'animaux abattus pour brucellose bovine. Le tableau III présente l'évolution de cette donnée sur les dernières années et la figure 2, la répartition géographique départementale pour l'année 1988.

Tableau III : Evolution du nombre d'abattages pour brucellose.

1984	1985	1986	1987	1988
54.919	46.128	37.852	36.061	28.275
- 16 %	- 18 %	- 5 %	- 22 %	

Quelques explications peuvent être avancées.

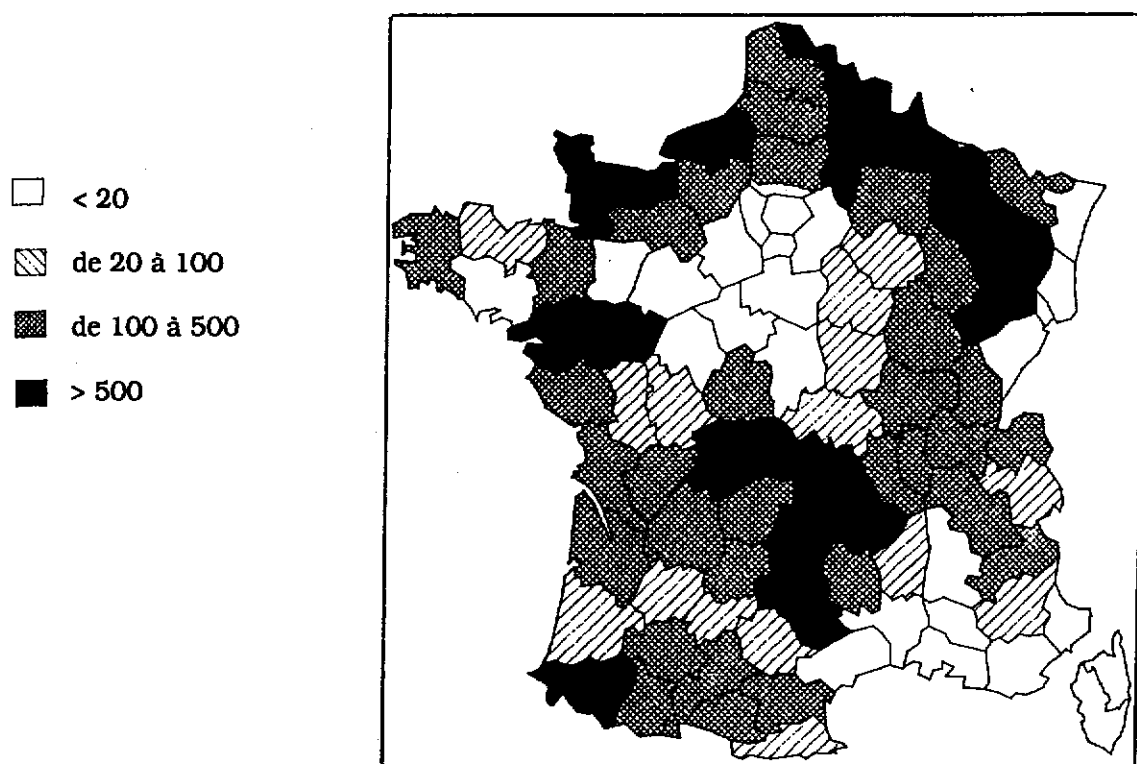
En premier lieu, il convient de rappeler que l'année 1988 a été marquée par la mise en place du programme d'éradication de la leucose bovine enzootique encouragé par des aides financières importantes. Compte-tenu du montant des indemnités allouées pour les bovins éliminés au titre de la leucose, il est raisonnable d'admettre que certains bovins ont été préférentiellement abattus en tant qu'animaux séropositifs en leucose, étant donné leur infection concomitante pour les deux maladies.

Deuxièmement, la prophylaxie de la brucellose touchant à son terme, la diminution progressive et importante des abattages relevée chaque année tendait à se stabiliser et à évoluer plutôt par paliers successifs. Selon ce raisonnement, les prévisions pour 1989 escomptaient un nombre d'abattages voisin de celui de 1988.

Or pour les six premiers mois de l'année 1989, on enregistre déjà une remontée des abattages de l'ordre de 8,5 % par rapport à la même période de 1988. Cette constatation s'exprime localement dans une vingtaine de départements par une augmentation supérieure à 20 % des éliminations.

Une enquête actuellement en cours auprès des Services vétérinaires départementaux devrait permettre de déterminer les causes de cette recrudescence.

Figure 2 : Année 1988 : Répartition départementale des abattages.



III. LA PREVALENCE DE L'INFECTION

La réduction des taux d'infection brucellique se poursuit (tableau IV).

Tableau IV : Evolution des taux de prévalence annuelle de l'infection brucellique

	1985	1986	1987	1988
CHEPTELS	1,28	0,93	0,84	0,78
ANIMAUX	0,22	0,15	0,15	0,11

Alors qu'en 1987, on notait une nette augmentation du pourcentage des cheptels infectés l'année précédente et toujours infectés en 1987, et de celui des cheptels infectés à plus de 20 %, l'élément dominant en 1988 est la forte augmentation du nombre de cheptels s'infectant pour la première fois au cours de l'année : 50,57 % des cheptels concernés en 1988 contre 45,97 % en 1987.

Par contre, le taux d'assainissement annuel des cheptels infectés reste stable (54,96 % en 1988 - 53,40 % en 1987) confirmant la chute de cet indicateur demeuré longtemps supérieur à 60 % les années précédentes.

Figure 3 : 1988 : Brucellose bovine. Taux de prévalence cheptels (moyenne nationale = 0,78 %)

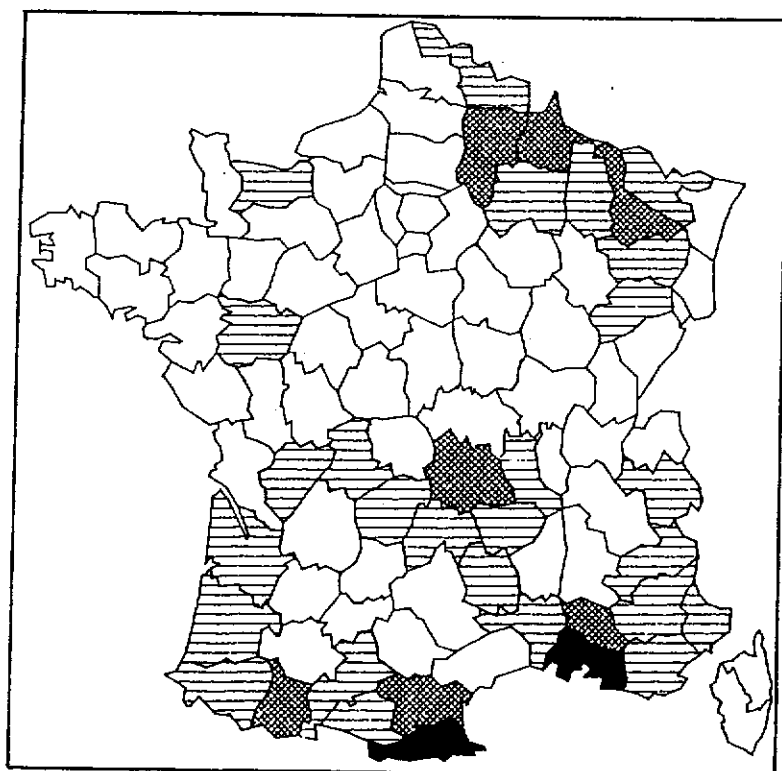
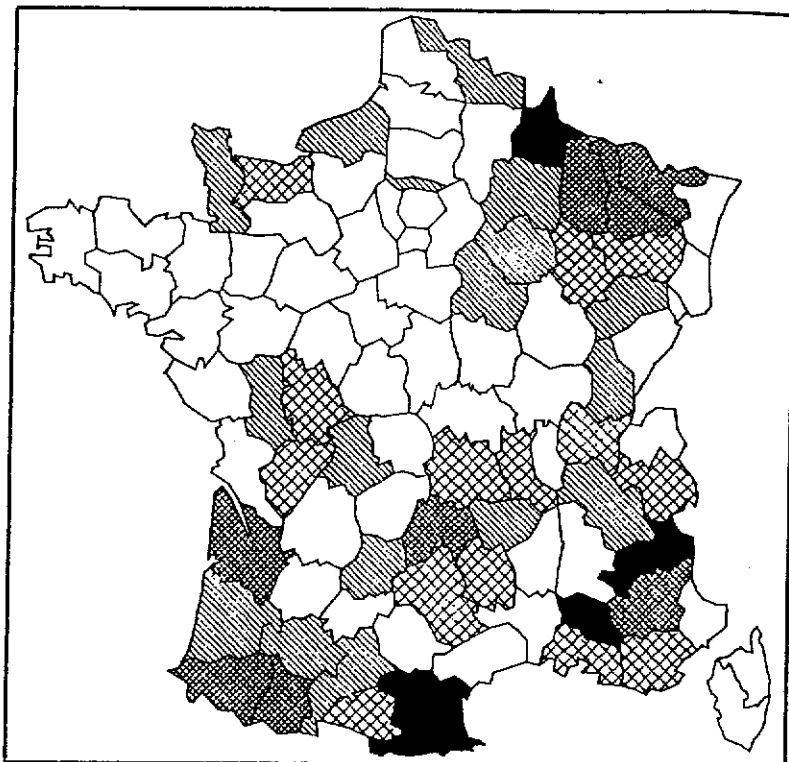
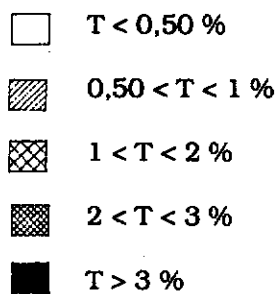
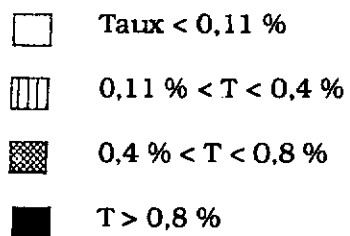


Figure 4 : 1988 : Brucellose bovine - Taux de prévalence cheptels (moyenne nationale = 0,78 %)



IV. LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Les taux de prévalence annuelle d'infection brucellique des cheptels et des animaux pour chaque département sont présentés sur les figures 3 et 4.

L'est de la France, quelques départements du centre et de la frontière pyrénéenne sont encore confrontés à de réels problèmes d'infection brucellique.

Pour les départements alpins, les taux observés sont peu significatifs par rapport aux autres départements étant donné les effectifs bovins réduits dans cette région.

V. LE BILAN AU TERME DE L'ANNEE 1988

Au 31 décembre 1988, 972 cheptels demeuraient infectés et 1.633 animaux brucelliques restaient à éliminer, ce qui représente des taux résiduels d'infection des cheptels de 0,18 % et des animaux de 0,010 %, résultats améliorés par rapport aux années passées (tableau V).

Tableau V : Taux d'infection brucellique au 31 décembre.

	1985	1986	1987	1988
CHEPTELS	0,31	0,25	0,20	0,18
ANIMAUX	0,025	0,017	0,013	0,010

CONCLUSION

La situation française en matière de brucellose bovine continue à s'améliorer, le nombre d'exploitations infectées étant toujours plus réduit.

Les vaccinations contre la brucellose, encore tolérées, sont de moins en moins pratiquées : seuls 35.090 bovins ont été vaccinés en 1988, ce qui confirme l'abandon de cette prophylaxie (50.645 animaux vaccinés en 1987 et 95.170 en 1986), même si 3 départements ont maintenu la vaccination obligatoire (Alpes-de-Haute Provence, Ardennes, Marne).

Sous réserve des résultats de l'enquête relative aux abattages en 1989 évoquée ci-dessus, la prophylaxie sanitaire de la brucellose bovine en France continue à porter ses fruits, plaçant la France à un bon niveau par rapport à ses partenaires européens alors que le grand marché intérieur européen s'organise.

ANNEXE

LUTTE CONTRE LA BRUCELLOSE BOVINE - ANNEE 1988
DONNEES FRANCE ENTIERE

I. SITUATION SANITAIRE AU 31 DECEMBRE 1988

- Taux résiduel d'infection des cheptels :	<u>972</u>	% = 0,18 %
	(538 508 - 9 711)	
- Taux résiduel d'infection des animaux :	<u>1 633</u>	% = 0,010 %
	(16 057 683 - 164 398)	
- % de cheptels reconnus officiellement indemnes :		69,10 %

II. INFORMATIONS GENERALES SUR L'EPIDEMIOLOGIE DE LA BRUCELLOSE EN 1988

- Taux de prévalence annuelle de l'infection des cheptels :	<u>4 115</u>	% = 0,78 %
	(538 508 - 9 711)	
- Taux de prévalence annuelle de l'infection des animaux :	<u>17 626</u>	% = 0,11 %
	(16 057 683 - 164 398)	
- % de cheptels fortement infectés (> 20 %) :	<u>592</u> %	= 14,38 %
	4 115	
- % de cheptels nouvellement infectés :	<u>2 081</u> %	= 50,57 %
	4 115	
- % de cheptels déjà infectés en 1987 et encore infectés en 1988 :	<u>1 524</u> %	= 37,03 %
	4 115	
- % de cheptels à infection resurgente :	<u>510</u> %	= 12,39 %
	4 115	
- Taux d'assainissement annuel des cheptels infectés :	<u>2 262</u> %	= 54,96 %
	4 115	
- % avortements brucelliques par rapport aux avortements déclarés :	<u>823</u> %	= 1,32 %
	62 118	

III. INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS D'ABATTAGE POUR TUBERCULOSE

- % cheptels abattus en totalité par rapport au total des cheptels soumis à des mesures d'abattage :	<u>373</u> %	= 10,46 %
	3 564	
- % d'animaux contaminés (séro-négatifs) abattus par rapport au total des bovins éliminés :	<u>12 282</u> %	= 43,43 %
	28 275	